

INFORMATION POUR LES INSCRIPTIONS 2019-2020
ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Deux démarches administratives obligatoires :

- ↪ **1** : Inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et/ou à l'accueil périscolaire auprès du guichet unique, au Centre Administratif Darblay.

Pour ce faire :

Calculer votre QF : fournir l'avis d'imposition 2018 et votre dernier avis de versement CAF.

Une fiche sanitaire sera en partie remplie informatiquement et en double exemplaire. Ces fiches vous seront transmises afin de les compléter et de **les remettre aux directeurs de l'accueil de loisirs, le 1^{er} jour de la venue de votre enfant dans la structure.**

Si ces fiches ne sont pas transmises ou incomplètes, votre enfant ne pourra pas être admis

- ↪ Pour les familles désirant une dérogation pour leur enfant d'âge élémentaire, une **attestation** de travail mentionnant vos horaires **devra obligatoirement être fournie**, le jour de votre inscription. Un cachet sera apposé sur la fiche sanitaire de votre enfant.

2 : Inscrire votre enfant auprès de la société SODEXO pour chaque rentrée scolaire, et ne pas oubliez de remplir le formulaire de préinscription pour les mercredis et vacances scolaires (disponible sur le site de la ville).

Un règlement de fonctionnement vous sera remis.

Vous recevrez à la fin de chaque mois deux factures, une de la société SODEXO pour les repas et une pour les présences de votre enfant dans les structures de l'Enfance.